



MAIRIE DE  
05380

# CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7

(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)

E-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le 28.08.20

ID : 005-210500369-20200827-D2020\_44-DE



## DELIBERATION n°44

DEPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES

Séance du jeudi 27 Août 2020 à 18h30

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil Municipal :  
15

**L'An Deux Mil vingt et le vingt-sept Août à dix-huit heures trente,**  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances

**Sous la Présidence de M. BARRAL Jean-Marie**

En exercice : 15

**Membres présents :** Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Anouck BONHOMME, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Didier NICARD, Yves BARTHALAÏS, Patrick RANOCCHI, Véronique GENSUL, Lucie ANTHOINE

Qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Membres excusés :** Anne-Marie FABRE pouvoir à Xavier LONG, Céline REGNAULT pouvoir à Lucie ANTHOINE, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Noredine FRIH pouvoir à Véronique GENSUL

Date convocation :  
14/08/2020

**Membres absents :** Thomas BETH

**Secrétaire de séance :** Anouck BONHOMME

<u>Vote</u>	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

### Objet : Tarifs cantine - année 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle que les élus et membres des commissions ont souhaité maintenir la tarification se référant aux revenus des ménages, gage de solidarité.

Ils proposent au conseil que les frais de garderie méridienne pour les enfants prenant le repas soient entièrement pris en charge par la commune.

Les enfants bénéficiant d'un PAI et ne prenant pas le repas fourni par l'hôpital devront s'acquitter de deux heures de garderie méridienne.

Les repas des enfants non-inscrits et qui seront pris en charge à la cantine, comme le précise le règlement intérieur, seront facturés au taux plein (coût du repas sans l'aide communale) soit 6,33€ (tarif rentrée 2020/2021).

Il expose au Conseil Municipal les propositions 2020/2021 en matière de tarifs de la cantine, basés sur les l'Avis d'Impôt 2020 (impôt sur les revenus de l'année 2019).

Les tarifs sont revus à la baisse suite à la commission finances/jeunesse du 23/07/2020, le nombre de tranches est réduit et une nouvelle tranche de 901 à 1500 créée.

IMPOT SOUMIS AU BAREME (ligne 14)	Prix repas 1 <sup>er</sup> enfant	Participation communale	Prix repas 2 <sup>ème</sup> enfant	Participation communale	Prix repas 3 <sup>ème</sup> enfant	Participation communale
0 à 350	3,30 €	3,03 €	2,90 €	3,43 €	2,40 €	3,93 €
351 à 900	3,80 €	2,53 €	3,40 €	2,93 €	2,90 €	3,43 €
901 à 1500	4,60 €	1,73 €	4,20 €	2,13 €	3,70 €	2,63 €
Plus de 1500	4,80 €	1,53 €	4,40 €	1,93 €	3,90 €	2,43 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE ces tarifs pour l'année scolaire 2020/2021
- INSCRIT au budget les dépenses, chapitre 11 article 611

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
J-Marie BARRAL